

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-5-2

N° applicatif 4842

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service consulté

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA LANGUE REGIONALE

Résumé : Le présent rapport détaille les aides à l'investissement en faveur du bilinguisme en direction d'associations et Communes pour l'ouverture d'une crèche immersive en langue régionale (10 000 €) et la mise en place de signalisations bilingues (16 080 €).

Dans le cadre de sa stratégie de soutien en faveur du bilinguisme approuvée le 31 mai 2021, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite être un partenaire majeur des initiatives locales en faveur de la langue régionale. A ce titre, elle accompagne les acteurs afin de développer une politique volontariste en faveur des plus jeunes ainsi qu'un soutien à la mise en place d'une signalisation bilingue.

Le présent rapport a pour objet de détailler le soutien proposé dans le cadre de l'ouverture d'une crèche immersive en langue régionale et de la mise en place d'une signalisation bilingue.

1) Soutien à l'ouverture d'une crèche immersive en langue régionale

L'Association Fonds international pour la langue alsacienne (FILAL) porte le projet de création d'une crèche immersive bilingue en langue régionale (alsacien et allemand) pour les enfants de 0 à 3 ans à Neuwiller-les-Saverne. Ce type d'initiative est nouvelle et unique en Alsace, car il n'existe pas d'autre structure de ce type, où la langue alsacienne est employée au quotidien avec des jeunes enfants. Il est prévu 12 places d'accueil à temps plein.

Le projet baptisé « Storchennest » est soutenu par la Commune de Neuwiller-les-Saverne qui met un local à l'entresol de l'école maternelle à disposition du FILAL. Les Communes voisines de Dossenheim-sur-Zinsel, Weiterswiller et Weinbourg sont également associées. Les quatre Communes prévoient l'ouverture d'un site bilingue paritaire à la rentrée 2023.

La gestion du site est assurée par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, qui a recruté une directrice et deux employées qui s'exprimeront uniquement en langue régionale.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir l'investissement porté par le FILAL dans le cadre de ce projet exemplaire et unique. Au vu de l'investissement consenti par le FILAL avec la Commune, il est proposé de soutenir l'association à hauteur d'un montant forfaitaire de 10 000 €.

2) Soutien à la signalisation bilingue

Rappel du dispositif

La Collectivité européenne d'Alsace a adopté le 27 septembre 2021 un dispositif de soutien à la signalisation communale et intercommunale bilingue (panneaux de rue, signalisation routière, enseignes des bâtiments publics, etc.). Ce soutien prend la forme d'une aide technique et d'une subvention d'investissement de 50%, plafonnée à 5 000 €.

Les panneaux ne doivent pas avoir déjà été commandés avant la réception de la demande de soutien, et ils doivent assurer une parité visuelle entre le français et la langue régionale. Les accessoires (mâts, brides) sont éligibles, mais les coûts de main d'œuvre relatifs à la pose des panneaux ne sont pas pris en compte. Le versement de la subvention n'intervient qu'une fois les factures reçues et conformes aux projets présentés par les Communes.

4 Communes souhaitent s'équiper de plaques de rue bilingues et une d'entre elles souhaite y ajouter des panneaux d'entrée d'agglomération.

➤ **GERSTHEIM** (canton d'Erstein)

81 plaques de rue bilingues français/alsacien, pour un montant de 9 084,34 € HT
5 panneaux d'entrée d'agglomération « *Gerschte* », pour un montant de 1 094 € HT
Soit un total de dépenses de 10 178,34 €.

Il est donc proposé de soutenir la Commune de Gerstheim à hauteur du plafond prévu par le dispositif, soit 5 000 €.

Il est à noter que le modèle graphique retenu est basé sur une version en alsacien en italique et légèrement moins haute que le français, mais cela étant peu visible, il est tout de même proposé de soutenir la Commune, au regard notamment de l'important effort financier et technique réalisé en faveur de la langue régionale.

➤ **OBERLAUTERBACH** (canton de Wissembourg)

34 plaques de rue en langue régionale, pour un montant de 4 400 € HT

Les plaques en langue régionale seront posées sous les plaques françaises existantes et seront de même taille que ces dernières.

Il est donc proposé de soutenir la Commune d'Oberlauterbach à hauteur de 50 % du montant HT, soit 2 200 €.

➤ **REUTENBOURG** (canton de Saverne)

42 plaques de rue bilingues et blasonnées pour un montant de 7 760 € HT

Le modèle graphique est paritaire en taille, mais avec des caractères légers et italiques pour la langue régionale. La parité de taille étant respectée, le projet est éligible.

Il est donc proposé de soutenir la Commune de Reutenbourg à hauteur de 50 % du montant HT, soit 3 880 €.

➤ **COLMAR**

Un devis précis n'a pas encore pu être présenté par la Ville, mais cette dernière s'est engagée à acquérir et poser autant de plaques bilingues que possible pour une enveloppe de 10 000 €, sous forme de plan triennal tel qu'envisagé par notre dispositif (2022-2024). Le montant de la subvention sera plafonné à 5 000 €.

Après l'attribution de la subvention par la Commission permanente, cette dernière ne sera versée qu'à réception des factures correspondantes et vérification que les critères du dispositif ont bien été respectés.

Le montant global des 4 aides proposées s'élève donc à 16 080 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer :

- une subvention d'investissement de 10 000 € à l'Association Fonds international pour la langue alsacienne pour l'ouverture d'une crèche immersive en langue régionale,
- une subvention d'investissement de 5 000 € à la Commune de Gerstheim pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale,
- une subvention d'investissement de 2 200 € à la Commune d'Oberlauterbach pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale,
- une subvention d'investissement de 3 880 € à la Commune de Reutenbourg pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale,
- une subvention d'investissement de 5 000 € à la Ville de Colmar pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation des justificatifs de dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY